



Poissy, le 27 juillet 2020

PRIMES COVID ET PRIME DE FEU DEUX REVENDICATIONS DU SNSPP-PATS

Le décret portant revalorisation de la prime de feu à 25% est paru ce mois-ci. C'est clairement une avancée, mais aussi une étape, puisque la revendication initiale était une revalorisation à un taux de 28%. Fort de l'avis de ses adhérents et sympathisants, le SNSPP-PATS avait acté cette proposition, acceptait de mettre un terme au mouvement social national, tout en maintenant le dialogue pour obtenir un taux en adéquation avec les autres métiers de la sécurité.

Le président du CASDIS, Alexandre JOLY, a communiqué sur une application immédiate à la date de parution du décret.

En droit français c'est la seule rétroactivité permise pour ce type de réglementation.

Dans la continuité de son positionnement lors de la CNSIS, où le président fut le seul à ne pas s'opposer au décret, nous tenons, encore, à saluer l'engagement du SDIS 78 de prendre en compte le décret à sa date de sortie, ce n'est pas le cas partout en France...

Le président s'est aussi engagé, après accord du président du conseil départemental, à verser la prime COVID aux agents du SDIS (SPP, PATS et SPV-et c'est très bien). C'est aussi une avancée dans le principe, d'autant que seuls le SNSPP PATS 78 et l'intersyndicale UNSA-CGT l'ont revendiquée. (les autonomes la refusant, et AS ne se positionnant pas). Il convient de rester prudent sur les modalités d'attribution qui seront discutées plus tard.

Nous rappelons ici notre demande : Une prime unique pour tous les SPP et PATS

Il nous restera à rencontrer le président pour écouter ses propositions sur les effectifs, en tenant compte de l'évolution du nombre d'interventions, des contraintes budgétaires et des efforts déjà consentis.

Une chose est sûre, par les temps qui courent, la population est heureuse de trouver des services publics efficaces, et le sous-effectif ne le permet pas.